

La part des retraites dans le PIB

13 mai 2019

Le gouvernement et le patronat martèlent une idée nouvelle, l'avenir des systèmes de retraite imposerait de limiter la masse financière relative consacrée aux retraites, de bloquer à 14 % la part des retraites dans le PIB, malgré l'augmentation continue du nombre de retraités.

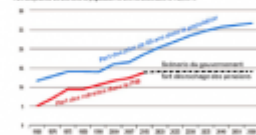
Cette idée s'oppose à la politique progressiste du passé, elle montre l'ampleur de la dégradation du rapport de forces entre le travail et le capital. Dans une période de rapport de forces plus favorable à la classe ouvrière, le progrès social a été possible, l'augmentation du nombre de retraités s'est accompagnée de l'augmentation de la part de PIB consacrée aux retraites. Les personnes en retraite ont pu bénéficier de la même augmentation de niveau de vie que les actifs. C'est cette évolution que le système à points veut stopper.

Années	1960	1975	2000	2015	2025	2035	2050	2060
Pourcentage des plus de 65 ans dans la population	11,6	14	16	18,6	21,9	24,7	26,2	26,7
Pourcentage des retraites dans le PIB	5	9,4	11,6	13,8	14	14	14	14

Ces données, de l'INSEE et du gouvernement, sont reprises dans ce graphique réalisé par Alternatives économiques.

Des points progressés à la baisse

Part des plus de 65 ans dans la population et contribution au PIB, en %



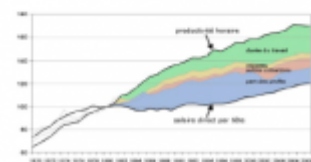
Leçons : entre 1960 et 2015, la part des plus de 65 ans est passée de 11,6 % à 18,6 % de la population totale (+8 points) et la part du PIB consacrée aux pensions de 5 % à 14 % (+9 points). Selon le gouvernement, d'ici 2050, la part des plus de 65 ans augmenterait de 7,5 points... et la part de PIB ne devrait pas bouger (ou baisser). L'ajustement du système se fera essentiellement par la diminution des pensions et l'accroissement par un report de l'âge effectif de la retraite.

Comme le disait (presque) Gandhi « On reconnaît le degré de civilisation d'un peuple à la manière dont il traite ses aînés » : le progrès social, c'est aussi bien s'occuper des retraités.

Le progrès social est possible grâce à l'augmentation de la productivité horaire (on produit plus pendant une heure de travail) et au partage des nouvelles richesses. Les découvertes technologiques de ces 2 derniers siècles ont multiplié la productivité horaire par 32, ce qui permet à un-e salarié-e d'aujourd'hui de travailler 2 fois moins tout en produisant 16 fois plus que celui/celle du début du 19^e siècle.

Le partage des gains de productivité horaire permet une progression du niveau de vie des actifs et des retraités à condition que les actionnaires ne soient pas les seuls bénéficiaires de l'augmentation de la productivité du travail !

Le graphique ci-dessous (source Insee) indique comment, depuis 1980 (année prise en base 100), le partage de la productivité (+70 %) a permis d'augmenter le salaire réel de 20 % et d'utiliser le reste à l'augmentation des taux des cotisations dont les retraites, à la baisse du temps de travail... tout en augmentant les profits.



Partage moyen annuel de la productivité depuis 30 ans

Productivité horaire	1,91 %
► progression du salaire réel	0,66 %
► baisse de la durée du travail	0,54 %
► augmentation du taux de cotisation	0,26 %
► augmentation de la part du profit	0,45 %

Taux de croissance annuel moyen 1980-2008 - Source : Insee

Pour les retraites, ce progrès social s'est concrétisé par l'augmentation du taux de la cotisation vieillesse : entre 1967 et 2009, ce taux sur le salaire plafonné a quasiment doublé, passant de 8,5 % à 16,65 % (17,75 % aujourd'hui).

Le gouvernement et le patronat martèlent une idée nouvelle, l'avenir des systèmes de retraite imposerait de limiter la masse financière relative consacrée aux retraites, de bloquer à 14 % la part des retraites dans le PIB, malgré l'augmentation continue du nombre de retraités. Voici la fiche explicative de Solidaires revue en mai 2019.

Le gouvernement et le patronat martèlent une idée nouvelle, l'avenir des systèmes de retraite imposerait de limiter la masse financière relative consacrée aux retraites, de bloquer à 14 % la part des retraites dans le PIB, malgré l'augmentation continue du nombre de retraité-es.

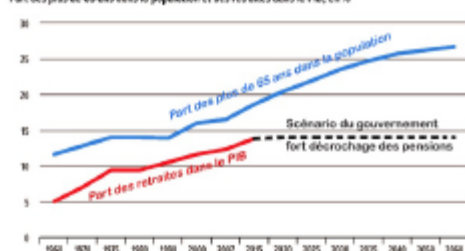
Cette idée rompt avec la politique progressiste du passé, elle montre l'ampleur de la dégradation du rapport de forces entre le travail et le capital. Dans une période de rapport de forces plus favorable à la classe ouvrière, le progrès social a été possible, l'augmentation du nombre de retraité-es s'est accompagnée de l'augmentation de la part de PIB consacrée aux retraites. Les personnes en retraite ont pu bénéficier de la même augmentation de niveau de vie que les actifs. C'est cette évolution que le système à points veut stopper.

Années	1960	1975	2000	2015	2025	2035	2050	2060
Pourcentage des plus de 65 ans dans la population	11,6	14	16	18,6	21,9	24,7	26,2	26,7
Pourcentage des retraites dans le PIB	5	9,4	11,6	13,8	14	14	14	14

Ces données, de l'INSEE et du gouvernement, sont reprises dans ce graphique réalisé par Alternatives économiques.

Des pensions programmées à la baisse

Part des plus de 65 ans dans la population et des retraites dans le PIB, en %



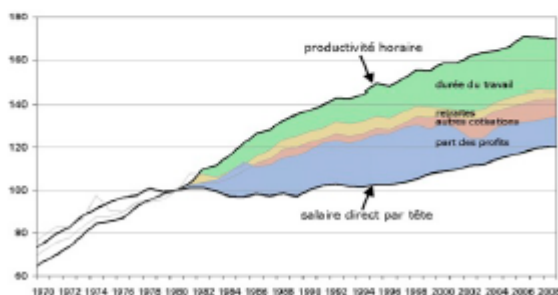
Lecture : entre 1960 et 2015, la part des plus de 65 ans est passée de 11,6 % à 18,6 % de la population totale (+8 points) et la part du PIB consacrée aux pensions de 5 % à 14 % (+9 points). Selon le gouvernement, d'ici 2050, la part des plus de 65 ans augmentera de 7,5 points ... et la part de PIB ne devrait pas bouger (ou baisser). L'ajustement du système se fera essentiellement par la diminution des pensions et secondairement par un report de l'âge effectif de la retraite.

Comme le disait (presque) Gandhi « *On reconnaît le degré de civilisation d'un peuple à la manière dont il traite ses aînés* » : le progrès social, c'est aussi bien s'occuper des retraité-es.

Le progrès social est possible grâce à l'augmentation de la productivité horaire (on produit plus pendant une heure de travail) et au partage des nouvelles richesses. Les découvertes technologiques de ces 2 derniers siècles ont multiplié la productivité horaire par 32, ce qui permet à un-e salarié-e d'aujourd'hui de travailler 2 fois moins tout en produisant 16 fois plus que celui/celle du début du 19^e siècle.

Le partage des gains de productivité horaire permet une progression du niveau de vie des actifs et des retraités à condition que les actionnaires ne soient pas les seuls bénéficiaires de l'augmentation de la productivité du travail !

Le graphique ci-dessous (source Insee) indique comment, depuis 1980 (année prise en base 100), le partage de la productivité (+70 %) a permis d'augmenter le salaire réel de 20 % et d'utiliser le reste à l'augmentation des taux des cotisations dont les retraites, à la baisse du temps de travail... tout en augmentant les profits.



Partage moyen annuel de la productivité depuis 30 ans

Productivité horaire	1,91 %
► progression du salaire réel	0,66 %
► baisse de la durée du travail	0,54 %
► augmentation du taux de cotisation	0,26 %
► augmentation de la part du profit	0,45 %

Taux de croissance annuel moyen 1980-2008 - Source : Insee

Pour les retraites, ce progrès social s'est concrétisé par l'augmentation du taux de la cotisation vieillesse : entre 1967 et 2009, ce taux sur le salaire plafonné a quasiment doublé, passant de 8,5 % à 16,65 % (17,75 % aujourd'hui).

- Emplacement : inFORMER LES SALARIÉ-ES > Tous les arguments > Les argumentaires >
- Adresse de cet article : <https://solidaires.org/La-part-des-retraites-dans-le-PIB>

